

Emeline 25 ans, jeune détective qui s'installe à Strasbourg.

Après un CQP passé auprès de l'IFAR en 2014, complété du titre de Directeur des Opérations validé auprès de l'ESARP en octobre 2016, Emeline poursuit son chemin et se lance dans la création de son cabinet de détective qui a vu le jour en mars 2017, à Strasbourg.

Quel est votre parcours scolaire ?

J'ai débuté un cursus de droit à la faculté de Strasbourg, que j'ai à mon grand regret dû interrompre pour travailler à temps complet. A l'époque, le monde de l'automobile m'a ouvert les bras et j'ai œuvré dans ce domaine professionnel durant plusieurs années. Toutefois le domaine du droit restait pour moi un choix de cœur et de passion, ma volonté de rétablir les injustices en trouvant les preuves nécessaires, est la raison qui m'a guidée vers le métier de détective privé.

Quels sont les principaux obstacles, difficultés, que vous rencontrez dans la création de votre entreprise ?

Je ne rencontre pas de problème majeur, la complexité réside davantage dans le fait de bien structurer les démarches indispensables dans le cadre d'une création d'entreprise. Heureusement la CCI « chambre des commerces et de l'industrie » m'épaule dans mes démarches, en m'aidant notamment dans la rédaction des statuts de mon entreprise. A noter, en Alsace cette aide est totalement gratuite et permet ainsi de faire une économie d'environ mille euros.

Comment les femmes sont-elles accueillies dans la profession ?

Pour ma part, l'accueil par les confrères est très positif, d'ailleurs certains d'entre eux m'apportent une réelle aide et me donnent des conseils utiles pour cette création. Globalement je dirai que l'arrivée des femmes dans la profession est plutôt bien perçue par les confrères masculins, qui trouvent que les femmes ont beaucoup d'atouts pour l'exercer.

Comment comptez-vous forger votre notoriété au regard du peu d'expérience dont vous disposez ?

Il est vrai qu'à 25 ans on ne peut pas prétendre d'une grande expérience, mais mon cursus de formation auprès de l'IFAR et l'ESARP m'a permis d'acquérir de bonnes compétences dans ce métier. De plus, je possède un bon réseau relationnel issu de mon activité antérieure, et j'ai pour ambition de me développer davantage auprès des entreprises plutôt que des particuliers. Il me paraît également important de créer une certaine synergie entre les confrères de la région « Grand Est », cela fait partie de mes projets futurs...

Strasbourg étant une ville frontalière avec l'Allemagne, cela peut ouvrir d'autres perspectives pour votre activité ?

Personnellement je ne vise pas ce créneau, en effet outre la barrière de la langue allemande, il y a aussi la réglementation qui est différente du droit Français. En revanche il est vrai que l'exercice du métier de détective privé en Allemagne est relativement aisé, puisqu'il n'y a pas d'obligation de formation pour valider un agrément.

Propos recueillis par Nathalie S.

Ecole Supérieure des Agents de Recherches Privées

Siège Administratif : 55 Avenue Marceau – 75116 PARIS

Déclaration Préfecture Police de Paris : W751211114Siret : 534 298 005 00016 - APE : 9499Z

Déclaration d'activité DIRECCTE : 11754785475, ne vaut pas agrément de l'Etat

Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-075-2028-04-11-20230585826

Certification QUALIANOR – Référence DataDock

Créée par le SNARP



Nos partenaires :

